

La valeur des données d'adresse danoises:

Bénéfices sociaux obtenus grâce à l'accord de 2002 permettant d'accéder aux données d'adresses gratuitement.

Résumé

Les adresses jouent un rôle fondamental dans la société. Elles sont massivement utilisées chaque jour, et font parties intégrantes d'un grand nombre de systèmes des technologies de l'information, et ce aussi bien dans le secteur public que privé.

Les adresses sont également des identifiants géographiques permettant la localisation de lieux et d'événements. Des installations clés tels que les services d'urgence, les pompiers, les ambulanciers, la police, les postes, les services de transports, les services GPS, etc... tous dépendent entièrement d'une disponibilité fiable de leurs adresses. Des adresses erronées ou incomplètes peuvent en outre, dans le pire des cas, avoir pour conséquence la perte de vies humaines.

Un accès libre et illimité à des adresses de grande qualité est bénéfique pour le public et constitue la base permettant de tirer des bénéfices substantiels au sein de l'administration publique, de l'industrie et du commerce. C'est la raison pour laquelle, en 2002, les données officielles des adresses Danoises ont été mises à disposition gratuitement.

Rendre ces données publiques gratuites signifie la fixation de leur prix à zéro, ainsi, les utilisateurs peuvent utiliser les données officielles d'adresses sans payer les autorités qui créent et maintiennent ces mêmes données.

Seul un nombre limité de pays Européens ont, comme le Danemark, mis en œuvre un tel dispositif pour leurs adresses.

Avantages

Au printemps 2010, la « Danish Enterprise and Construction Authority » (DECA), qui est responsable des noms de rues et des adresses au Danemark, a commandé une étude pour analyser les avantages associés à l'accord de gratuité de 2002.

La conclusion de cette étude est que le montant du bénéfice financier provenant directement de l'accord de 2002, se chiffre pour la société entière entre 2005 et 2009 à 62 millions d'euros. Jusqu'à 2009, le coût total de l'accord s'élève quant à lui à approximativement 2 millions d'euros.

En 2010, l'estimation des bénéfices sociaux liés à cet accord serait proche de 14 millions d'euros, tandis que son coût avoisinerait les 0,2 millions d'euros. A peu près 30% de ces bénéfices seront fait dans le secteur publique tandis que les 70% restants le seront dans le secteur privé.

L'étude a été réalisée pour le DECA par le groupe COWI A/S et est partiellement basée sur les informations provenant des 22 distributeurs de données qui diffusent gratuitement les adresses sur des serveurs publics.

L'étude ne comprend que les avantages financiers directs pour plus de 1200 parties qui utilisent des adresses en provenance d'un distributeur PDS. L'étude ne comprend donc pas les bénéfices économiques supplémentaires générés ultérieurement dans la chaîne de distribution et qui peuvent raisonnablement être considérés comme très importants. Un exemple de ces bénéfices

supplémentaires est l'utilisation des adresses dans les systèmes GPS.

Pour illustrer cela, selon les « Statistics Denmark », aujourd'hui 46% des familles Danoises possèdent un système de navigation GPS. Cela correspond à environ 1,3 millions de systèmes GPS, chacun d'entre eux disposant d'une copie de la totalité des adresses Danoises.

Conclusions

Les documents de l'étude montrent, comme prévu, que l'accord de gratuité a représenté une condition essentielle pour la réalisation de bénéfices sociaux considérables engendrés par la réutilisation des données publiques sur les adresses. Toutefois, l'étude montre que tous les bénéfices attendus n'ont pas été réalisés.

Par exemple, ceci s'applique au fichier d'enregistrement des entreprises (Central Business Register, CBR) et au secteur des services publics, où jusqu'à présent l'utilisation des données d'adresses reste limitée. Selon les « Statistics Denmark », les entreprises employant environ 15% de la population active sont encore enregistrées à une adresse non-officielle. En outre, on constate qu'il faut encore un délai très important pour que les utilisateurs de fichiers adresses disposent des nouvelles adresses.

Le COWI note que cette situation est causée par des considérations techniques, traditionnelles et législatives.

Le DECA est donc conscient des défis qui existent encore et qui devront être traités dans les années à venir.